

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 septembre 2017

LE CHAUFFAGE AU BOIS, UNE ENERGIE D'AVENIR

La commission chauffage au bois du SER s'associe à la 3^{ème} journée de la qualité de l'air et se félicite de la publication de l'étude « *Impact de la qualité du combustible bois bûche et de l'évolution du parc d'appareils à bois sur la qualité de l'air* » réalisée par le laboratoire CERIC*, qui confirme les résultats des études que le SER mène également.

Depuis plus de quinze ans, à l'initiative de l'ADEME et du SER, La profession s'est mobilisée à travers le label Flamme Verte pour mettre sur le marché des appareils de plus en plus performants et de plus en plus vertueux. Néanmoins, le chauffage au bois est encore parfois désigné comme l'un des principaux responsables des pics de pollution. C'est pourquoi, la filière mène ou confie des études à des laboratoires pour mesurer la pertinence de cette affirmation.

Si le chauffage au bois, utilisé dans des cheminées ouvertes, a concouru historiquement à la pollution de l'air des villes et des vallées, les progrès réalisés durant la décennie et les efforts d'accompagnement des pouvoirs publics au renouvellement du parc ont porté leurs fruits : ainsi en 10 ans, « *les émissions de particules les plus fines (PM2.5) ont été réduites de 40 %, en grande partie grâce aux évolutions techniques réalisées sur les appareils et au renouvellement du parc vieillissant* », constate le CERIC.

Première source d'énergie renouvelable du pays, le chauffage au bois est utilisé dans près de 8 millions de foyers. L'objectif de la France est de parvenir à 9 millions en 2020, avec la même quantité de bois consommée et en réduisant drastiquement les émissions de particules fines. L'atteinte de cet objectif est conditionnée par l'accélération du renouvellement du parc avec des appareils performants, mais aussi par la qualité du bois de chauffage utilisé.

Aujourd'hui, la majorité des équipements vendus sur le marché français affichent un rendement 7 fois supérieur à celui d'une cheminée ouverte et des émissions de particules 30 fois inférieures. Ces performances vont continuer à s'améliorer, soutenues par la mise en place de la réglementation européenne sur l'écoconception des produits.

Comme le montre l'étude du CERIC, en associant la qualité du combustible – taux d'humidité du bois inférieur à 20%, bûches fendues, etc. - et l'évolution des performances des appareils de chauffage au bois, il est possible de diviser encore par 10 les émissions de particules d'ici 2030

Après examen approfondi de plusieurs études, le CERIC conclut que « *le chauffage au bois moderne alimenté par un combustible bois de qualité répond dès aujourd'hui aux enjeux de la qualité de l'air.* »

Les résultats de ce travail confortent les professionnels du chauffage au bois dans les mesures qu'ils proposent pour améliorer encore plus rapidement les performances du parc et réduire les émissions de particules fines :

- Poursuivre le renouvellement des appareils, grâce au crédit d'impôt transition énergétique ou un soutien équivalent. Selon les derniers chiffres de l'ADEME, le parc français d'appareils de chauffage domestique au bois se caractérise par 50 % d'équipements non performants (15 % de foyers ouverts et 36 % de foyers fermés antérieurs à 2002) qui émettent 80 % des particules fines issues du chauffage au bois.
- Développer les Fonds Air. Afin d'accélérer le renouvellement du parc et de diffuser largement les bonnes pratiques, l'ADEME a lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des collectivités pour les accompagner dans le montage de Fonds Air. Ces fonds visent à aider financièrement les

particuliers disposant d'un appareil non performant (foyer fermé antérieur à 2002 ou foyer ouvert) pour qu'ils le renouvellent par un appareil labellisé Flamme Verte ou de performance équivalente.

- Réduire le taux de TVA à 5,5 % sur le combustible bois pour favoriser le bois de chauffage de qualité tels que les certifications et marques comme NF Biocombustibles solides, DINplus & ENplus et France bois Bûche. Il faut rappeler une fois encore que les essences et la qualité du bois sont déterminantes pour le fonctionnement optimal des équipements modernes : éviter l'utilisation de résineux et brûler du bois dont le taux d'humidité est inférieur à 20% permet d'obtenir le meilleur rendement et de préserver la qualité de l'air. Les bûches doivent être fendues pour être empilées plus facilement et rester sèches.

« Au sein de la Commission Chauffage au bois domestique du SER, nous portons ces propositions depuis plusieurs années auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des décideurs politiques. Elles permettront de poursuivre le développement d'un parc de chauffage au bois domestique exemplaire et de faire en sorte que la filière française qui emploie 20 000 personnes, demeure au premier rang européen», précisent Alain CASTAGNOL et Michel ANThERIEU, coprésidents de la Commission Chauffage au bois domestique du Syndicat des énergies renouvelables.

Télécharger l'étude [ici](#)

**Le laboratoire CERIC est le laboratoire référent en Europe dans le domaine de la cheminée et des énergies durables*

Contact presse : Françoise JOUET, (francoise.jouet@enr.fr)
01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 360 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 75 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (**FBE**), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (**SOLER**), solaire thermique et thermodynamique.

Pour suivre le SER : www.enr.fr - **sur twitter :** @ser_enr – **sur LinkedIn :** Syndicat des énergies renouvelable

Créé en 2000 par les industriels et l'ADEME, le label **Flamme Verte**, promeut une filière de qualité pour le chauffage au bois en attestant la mise sur le marché d'appareils performants d'un point de vue énergétique et environnemental. Actuellement, le label Flamme Verte représente plus de 3 600 références commerciales présentes partout en France.

Pour suivre Flamme Verte : www.flammeverte.org – **sur twitter :** @FlammeVerte